

Arbitrage Outils incitatifs individuels (OII)

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu la fiche de présentation et la présentation, jointes à la présente délibération.

Considérant qu'il est demandé au conseil académique de se prononcer sur :

1) La dotation des outils OII1, OII2, OII3 et AIS4 listés en liste A :

La VPI et la CSI proposent au Cac de verser/attribuer 80% de la dotation aux composantes pour les outils incitatifs individuels (OII-1, OII-2 et OII-3) et le montage de projets européens (AIS-4) classés sur liste A, soit un total de **156 750€**.

2) La règle de financement des projets classés en liste B :

Dans le cas où une composante ne pourrait pas mettre en œuvre un des projets classés en liste A, elle pourrait décider de financer un des projets classés en liste B à budget égal ou moindre.

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à la majorité la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	51
Nombre d'abstentions	:	5
Nombre de votes pour	:	46
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs-sur-Marne, le 1er février 2023



Gilles ROUSSEL

FICHE DE PRESENTATION

Dotations Actions Incitatives Internationales 2023 pour attribution

- Information
- Vote pour avis
- Vote

Contexte :

Pour rappel l'instruction des Actions Incitatives Internationales par le CAC aux composantes de l'Université Gustave Eiffel se décomposent en :

Instruction des Outils Incitatifs individuels Internationaux (OII) Recherche et Formation

- OII-1** Initiative ciblée et ponctuelle
- OII-2** Mobilité sortante (hors étudiants et stagiaires de niveaux License et Master)
- OII-3** Mobilité entrante (hors étudiants et stagiaires de niveaux License et Master)
- OII-4** AAP Cours enseignés en anglais
- OII-5** AAP spécifiques (AIMCI, Training Schools) I-SITE

Instruction des Actions Internationales Structurantes (AIS) Recherche Formation et Réseaux

- AIS-1** Cotisations internationales (liste et spécification des montants)
- AIS-2** Représentants dans les réseaux et associations concernés par l'AIS-1 (liste et forfaitisation de la participation aux réseaux)
- AIS-3** Partenariats structurants pluriannuels (hubs, LIAs et outils CNRS: IRP et IRN)
- AIS-4** Aides financières pour le montage de projets européens

Cette fiche présente la proposition de dotation 2023 des crédits aux outils : OII-1 Initiative ciblée et ponctuelle, OII-2 Mobilité sortante, OII-3 Mobilité entrante, AIS-4 Aides financières pour le montage de projets européens (encadrés en vert ci-dessus).

La campagne d'Actions Incitatives Internationales a été lancée en juin 2022 avec une enveloppe globale de **360 000€** pour 2023 les différents types d'outils ci-dessus hors cotisations internationales AIS-1 qui sont financées sur la ligne de budget VPI. Sur cette enveloppe, 80% sont disponibles à la VPI en début d'année, soit **288 000€**.

Pour rappel, le Cac du 01 décembre 2022 a attribué une enveloppe de 159 600€ pour les demandes relevant des outils AIS2 et AIS3, dont 127 580€ à verser aux composantes en début d'année. Il reste donc à la VPI une enveloppe globale de **200 400€** pour le reste des actions en 2023, dont **160 420€** en début d'année.

Bilan des demandes et des besoins :

Hors AIS-2 et AIS-3, la VPI a traité un total de 84 demandes (contre 55 en 2022) pour un budget de 297 105€ demandés, dont :

- 53 demandes d'OII-1 pour 116 112€
- 11 demandes d'OII-2 pour 35 345€
- 20 demandes d'OII-3 pour 70 055€
- 1 demande d'AIS-4 pour 5 000€

Méthodologie

Chaque demande a fait l'objet d'une évaluation (cf. critères d'évaluation en slide 3 du PPT) par 2 membres de la VPI déterminant son niveau de priorité : priorité 1, 2 ou 3. Une réunion d'interclassement avec l'ensemble des évaluateurs a été organisée afin de répartir les demandes évaluées en trois listes :

- Liste A = projets financés, avec proposition de réduction de budget quand pertinent
- Liste B = projets en liste complémentaire qui pourront être financés par le département/laboratoire si un projet de liste A est abandonné
- Liste C = non financés, projets à retravailler éventuellement

Ce pré-classement a ensuite été discuté et validé lors de la CSI du 05 janvier 2023.

Propositions VPI/CSI :

La VPI et la CSI proposent le classement ci-dessous :

- Liste A : 59 demandes (40 OII-1, 8 OII-2, 10 OII-3 et 1 AIS-4)
- Liste B : 9 demandes (2 OII-1 et 7 OII-3)
- Liste C : 17 demandes (11 OII-1, 3 OII-2 et 3 OII-3)

Avec les crédits disponibles, la VPI et la CSI proposent de financer l'ensemble des demandes classées en liste A dont le budget s'élève à **195 937€** après réduction de budget. En début d'exercice, les composantes recevraient 80% des dotations, soit un total de **156 750€**.

Nota Bene : Dans l'enveloppe de montage de projets européens (AIS4), la VPI et la CSI proposent de flécher une enveloppe de 5 000€ autour du montage de projets entre partenaires de l'alliance d'université européenne PIONEER. Cette enveloppe serait proposée aux composantes Uni Eiffel qui souhaiteraient faire des missions, accueillir des personnels ou autres actions en lien avec le consortium PIONEER.

Sur l'enveloppe globale de 360 000€, il resterait à la VPI à attribuer à mi-parcours une enveloppe de **72 000€** qui serait répartie comme suit :

- **26 020€** pour les partenariats structurants (AIS-3)
- **6 000€** pour la représentation dans les réseaux et association (AIS-2)
- **39 187€** pour les actions incitatives OII-1, OII-2, OII-3 et AIS-4

Au total sur l'année 2023, il resterait à la VPI **un reliquat de 4 463€** qui pourrait être utilisé pour répondre aux nouvelles opportunités et actions ponctuelles auxquelles les composantes doivent répondre de manière spontanée (ex: projets en coordination, soutien candidatures ERC, sollicitations associations/réseaux internationaux, etc.)

Délibération sur :

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur

- 1) La dotation des outils OII1, OII2, OII3 et AIS4 listés en liste A :

La VPI et la CSI proposent au Cac de verser/attribuer 80% de la dotation aux composantes pour les outils incitatifs individuels (OII-1, OII-2 et OII-3) et le montage de projets européens (AIS-4) classés sur liste A, soit un total de **156 750€**.

- 2) La règle de financement des projets classés en liste B :

Dans le cas où une composante ne pourrait pas mettre en œuvre un des projets classés en liste A, elle pourrait décider de financer un des projets classés en liste B à budget égal ou moindre.

Document(s) joint(s) :

PowerPoint VPI_CAC-CSI-26 janvier 2023

Tableau Excel synthétisant les critères d'évaluation, les demandes, les propositions de priorités, le classement en Liste A, B ou C et la proposition d'attribution de budget de la VPI et CSI

La note relative à la campagne d'actions incitatives internationales 2023

Les dossiers de candidatures

Claude Marin-Lamellet

VPI

Conseil Académique

26 janvier 2023

I. Outil incitatifs internationaux :

Dotations pour les Initiatives ciblées et ponctuelles (OII1)

Dotations pour les mobilités sortantes (OII2)

Dotations pour les mobilités entrantes (OII3)

Dotations pour les Aides financières pour le montage de projets européens (AIS4)



Université
Gustave Eiffel

Rappel: Campagne 2023 des Actions Incitatives Internationales

Instruction des Outils Incitatifs individuels Internationaux (OII) Recherche et Formation

- OII-1** Initiative ciblée et ponctuelle
- OII-2** Mobilité sortante (hors étudiants et stagiaires de niveaux License et Master)
- OII-3** Mobilité entrante (hors étudiants et stagiaires de niveaux License et Master)
- OII-4** AAP Cours enseignés en anglais
- OII-5** AAP spécifiques (AIMCI, Training Schools) I-SITE

Instruction des Actions Internationales Structurantes (AIS) Recherche Formation et Réseaux

- AIS-1** Cotisations internationales (liste et spécification des montants)
- AIS-2** Représentants dans les réseaux et associations concernés par l'AIS-1 (liste et forfaitisation de la participation aux réseaux)
- AIS-3** Partenariats structurants pluriannuels (hubs, LIAs et outils CNRS: IRP et IRN)
- AIS-4** Aides financières pour le montage de projets européens

Remarque CSI:

→ Pas de dispositif similaire à celui des « prof. Invités » de l'Ex-UPEM: les demandes de mobilités soumises sont uniquement des mobilités de recherche et non d'enseignement. Le calendrier n'est pas adéquat aux périodes de cours, le barème d'indemnisation n'est pas aussi intéressant, difficulté à cumuler l'aide à la mobilité (VPI ou bourses ERASMUS) + financement des vacances.

Critères d'évaluation des demandes

Pertinence	<ul style="list-style-type: none">- Qualité scientifique et/ou pédagogique (recherche et/ou formation) du projet (description des objectifs précis, position par rapport à l'état de l'art et saut qualitatif pour la formation)- Originalité et caractère novateur- Capacité à créer une collaboration internationale pérenne et de qualité,- Qualité du partenaire ou des partenaires ciblés par rapport au type d'outil demandé- Positionnement par rapport à des dynamiques déjà existantes
Impact	<ul style="list-style-type: none">- Capacité du projet à faciliter la structuration de la recherche et/ou de la formation avec les partenaires,- Capacité à augmenter la visibilité internationale de l'Université Gustave Eiffel- Possibilité d'ouvrir la voie à la préparation de réponses à d'autres appels à projets (ANR binationaux, projets européens, Campus France, ...)
Implémentation	<ul style="list-style-type: none">- Potentiel du porteur, niveau d'implication des chercheurs et enseignants engagés dans le projet- Pertinence du financement demandé pour atteindre les objectifs fixés- Les résultats et livrables sont-ils en adéquation avec le projet et budget demandé ?

Priorités:

- 1- Maturité avérée, contribution importante à la visibilité internationale du chercheur-enseignant chercheur/université; stratégique pour l'université (représentation institutionnelle, structuration)
- 2- Projet convainquant, niveau moins stratégique, action à visée prospective
- 3- projet non convainquant, certains aspects majeurs ont été négligés ou insuffisamment traités

Bilan des demandes à traiter dans le cadre de la campagne des Actions incitatives Internationales 2023 (hors AIS3 et AIS2 déjà traitées au Cac du 1^{er} décembre 2022):

Bilan demandes pour 2023:

	OII1	OII2	OII3	AIS2	AIS3	AIS4	Total
Nombre de demandes	52 (43 en 2022)	11 (9 en 2022)	20 (N/A en 2022)	25 (30 en 2022)	14 (11 en 2022)	1 (2 en 2022)	123 (95 en 2022)
Budget demandé	222 394,0 €	121 628,5 €	97 175,0 €	29 500 €	145 100 €	5 000 €	620 798 €

Rappels:

- 1) Enveloppe globale des outils incitatifs 2023: **360 000€**
- 2) Budget disponible à la VPI en début d'année (**80%**): **288 000€**
- 3) Validation lors du Cac du 1^{er} décembre 2022 des dotations pour les :
 - Partenariats structurants (AIS3): 130 100€, **versement de 80% en début d'année, soit 104 080€**
 - Représentants dans les réseaux (AIS2): 29 500€, **versement de 23 500€**

→ **Enveloppe globale disponible pour le reste des outils incitatifs: 360 000€ - 130 100€ - 29 500€ = 200 400€**

→ **Budget disponible en début d'année pour le reste des outils incitatifs (80%): 288 000€ - 104 080€ - 23 500€ = 160 420€**

Proposition d'arbitrage des demandes :

Bilan évaluations:

	OII1	OII2	OII3	AIS4	Total
Nombre de demandes	52	11	20	1	84
Budget demandé	222 394€	121 628€	97 175€	5 000€	446 198€
Projets évalués Liste A (financés)	39	8	10	1	58
Projets évalués Liste B (liste complémentaire)	2		7		9
Projets évalués Liste C (non financés)	11	3	3		17
Budget proposé par la VPI (liste A)	111 312 €	35 345 €	44 280 €	5 000 €	195 937 €
Montants à verser dans la limite des crédits ouverts à la VPI (288 000€ - 104 080€ - 23 500€ = 160 420€)	152 750 €			4 000 €	156 750 €

Propositions de classement:

Liste A = projets financés

Liste B = projets en liste complémentaire qui pourront être financés par le département/labos si un projet de liste A est abandonné

Liste C = projets à retravailler, non financés

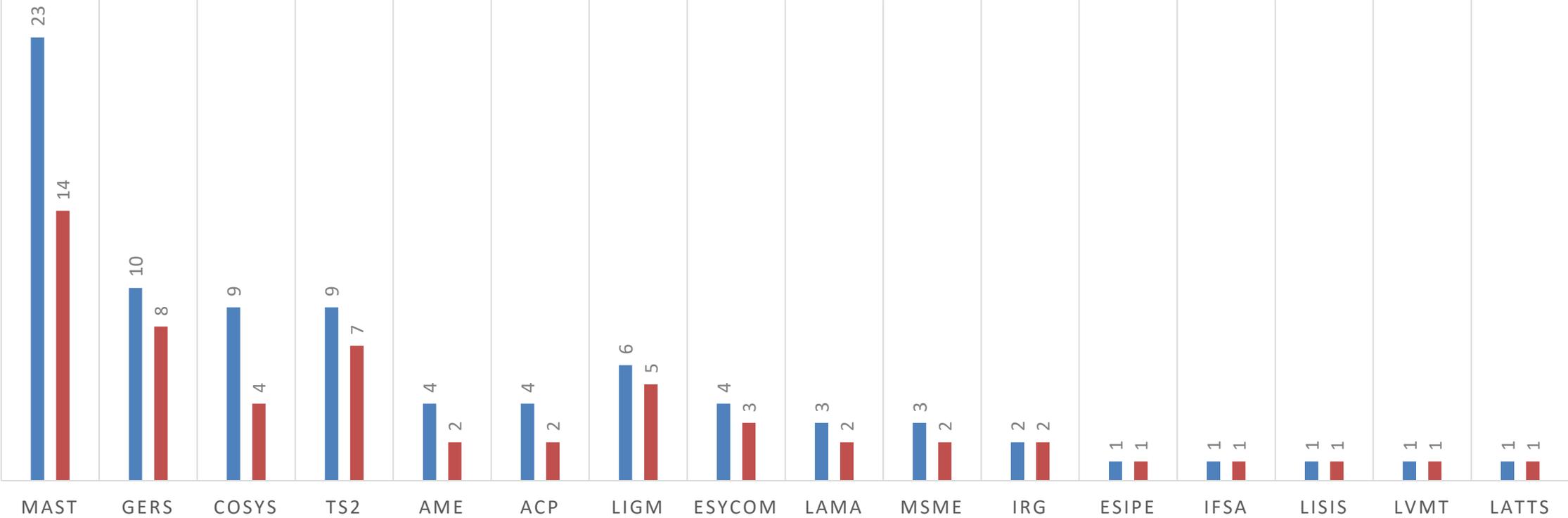
Certains budgets demandés ont été revus à la baisse pour plusieurs raisons, dont:

- Demande de participation des partenaires internationaux pour les séjours qui les concernent directement
- Mobilités entrantes et sortantes: adéquation avec le barème d'indemnisation validé par le Cac en juin 2022
- Réduction du nombre de missions/personne quand cela ne porte pas atteinte à l'objectif du projet
- Cas de la RILEM: 7 demandes séparées: proposition d'une enveloppe globale de 10 000€ à attribuer au département MAST qui gèrera le fléchage selon les besoins (les pays de destination ne sont pas encore connus et peuvent modifier significativement le budget)

Composantes des porteurs des candidatures & taux de succès

NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS/ÉVALUÉS EN LISTE A PAR COMPOSANTE

■ Nombre de demandes ■ Nombre de dossiers en liste A



→ Taux de succès : 69%

A mi-parcours:

	OII1	OII2	OII3	AIS2	AIS3	AIS4	Total
Montants à verser dans la limite des crédits ouverts à la VPI (288 000€)	152 750 €			23 500 €	104 080 €	4 000 €	284 330 €
Versement à mi-parcours dans la limite des crédits ouverts à la VPI (72 000€)	38 187 €			6 000€	26 020 €	1 000 €	71 207 €
Reliquat sur 2023							4 463 €

→ **Reliquat de 4 463€** qui pourrait être utilisé pour répondre aux nouvelles opportunités et actions ponctuelles auxquelles les composantes doivent répondre de manière spontanée (ex: projets en coordination, soutien candidatures ERC, sollicitations associations/réseaux internationaux, etc.)

Merci pour votre attention

Et pour vous accompagner:

<https://intranet.univ-eiffel.fr/luniversite/international/equipe-de-la-vpi>

appui.international@univ-eiffel.fr

taskforce.europe@univ-eiffel.fr

